



# RAPPORT FINANCIER 2024



# RAPPORT FINANCIER 2024

1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
2. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS	12
2.1. Bilan	13
2.2. Compte de résultats	15
2.3. Affectations et prélèvements	16
3. RÈGLES D'ÉVALUATION	17
4. BILAN SOCIAL	24
5. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	29
6. RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES	35

→ Sur base de l'article 3:17 du CSA, les comptes sociaux repris ci-après le sont dans une version abrégée des comptes annuels qui ne reproduit pas l'ensemble des annexes requises par la Loi.

→ La version intégrale des comptes annuels tels qu'ils seront déposés à la Banque Nationale de Belgique peut être obtenue sur simple demande au siège de la Société ; ils sont également disponibles sur le site internet : [www.swde.be](http://www.swde.be).



# Rapport de gestion

1



# 1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

## 1.1. SITUATION BILANTAIRE

### ACTIF

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **immobilisations incorporelles et corporelles** affichent une augmentation de 155.651 milliers € par rapport à l'exercice 2023. Ils atteignent 2.111.758 milliers € au 31 décembre 2024 contre 1.956.107 milliers € au 31 décembre 2023.

La SWDE mène une politique d'investissement active pour faire face au vieillissement de son réseau de canalisations et à la sécurisation de l'alimentation via le Schéma Régional des Ressources en Eau. Ses priorités incluent le renouvellement ciblé des infrastructures et la modernisation des installations en optimisant l'allocation des ressources.

Les **investissements de l'année** s'élèvent à 272.391 milliers €.

Les acquisitions d'immobilisations en cours sont réparties de la manière suivante :

- 137.890 milliers € relatifs à la réalisation du programme des travaux ;
- 101.221 milliers € liés aux travaux relatifs à la sécurisation de l'alimentation en eau au travers de la réalisation du Schéma Régional des Ressources en Eau (SRRE) ;
- 16.810 milliers € pour les nouveaux raccordements, compteurs et appareils ;
- 7.034 milliers € pour les réparations préventives des fuites sur conduites, appareils et raccordements ;
- 5.766 milliers € pour le plan stratégique ;
- 779 milliers € de projets informatiques ;
- 499 milliers € pour d'autres travaux.

Les autres acquisitions sont composées de coûts pour l'obtention de :

certificats verts	>	207 milliers €
outillage	>	714 milliers €
meublier et matériel roulant	>	1.471 milliers €

Les **amortissements actés**, y compris exceptionnels durant l'exercice, s'élèvent à 116.728 milliers € répartis de la manière suivante :

- 113.658 milliers € pour les immobilisations corporelles ;
- 3.070 milliers € pour les immobilisations incorporelles.

Les extournes d'amortissements sur les sorties d'actifs s'élèvent à 1.222 milliers €. Elles reprennent les ventes et les désaffectations de machines et outillages pour 694 milliers € et de mobilier et matériel roulant pour 528 milliers €.

## Immobilisations financières

Les **immobilisations financières** s'élèvent à 31.061 milliers€ au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 20.090 milliers €. Cette variation résulte principalement de :

- La prise de participation dans la société Mainvault pour 11.617 milliers €. Afin d'atteindre les objectifs de gestion durable des ressources et d'une sécurisation de l'alimentation en eau, l'intercommunale flamande Farys et la SWDE ont créé le 18 juillet 2024 une filiale commune : la SC Mainvault. Au travers de cette filiale, la SWDE exploite les ex-infrastructures wallonnes de l'intercommunale Farys afin de sécuriser l'alimentation en eau du Hainaut occidental ;
- L'augmentation de la prise de participation dans la Société de Financement des Eaux pour un montant de 9.913 milliers € dans le but de renforcer les synergies entre les acteurs de l'eau et le développement de la filière économique wallonne au travers des projets liés à des travaux du secteur de l'eau ou encore la promotion d'intérêts économiques wallons à l'étranger ;
- La prise de participation dans la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) pour 900 milliers € suite à la transformation de la SA Aquawal, l'union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie, en une ASBL. Lors de la restructuration d'Aquawal, cette dernière a cédé les actions détenues dans le capital de la SPGE au profit de ses actionnaires et a réduit son capital par remboursement aux actionnaires.
- En juillet 2024, la SWDE a vendu les 3.029 parts qu'elle détenait dans la société Network Research Belgium. Cette opération a généré une plus-value de 24.542 milliers € au niveau des produits financiers non récurrents.

### Stocks et commandes en cours d'exécution

Les **stocks et commandes en cours d'exécution** sont en augmentation de 1.879 milliers € et passent 5.112 milliers € à 6.991 milliers €.

### Créances commerciales

Les **créances commerciales**, y compris les factures à émettre, affichent une diminution de 9.225 milliers €, passant de 60.386 milliers € à 51.161 milliers €.

### Autres créances

Les **autres créances** s'élèvent à 11.840 milliers € au 31 décembre 2024. Ce sont principalement des créances TVA récupérer pour 7.821 milliers €, des subsides à recevoir, notamment pour le Schéma Régional des Ressources en Eau, les projets en matière de qualité d'eau et les projets internationaux pour 3.343 milliers €.

### Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Fin 2024, la SWDE possède des **placements de trésorerie** pour 7.500 milliers € et des **valeurs disponibles** pour 20.652 milliers €.

### Les comptes de régularisation de l'actif

Les **comptes de régularisation de l'actif** s'élèvent à 100.474 milliers € au 31 décembre 2024 et se répartissent comme suit :

- L'ajustement du CVA pour un total de 67.250 milliers €
- Le solde de la prime de 40.000 milliers € à verser à Ethias relative à l'assurance pensions et prise en charge durant 13 ans à partir de l'exercice 2022 s'élève à 30.769 milliers €
- Le solde à amortir du goodwill constaté lors de la fusion avec l'AIE et Aquasambre pour la somme de 1.662 milliers € ;
- Les diverses charges à reporter au niveau des biens et services divers et autres charges d'exploitation à concurrence de 448 milliers € ;
- Les produits à recevoir de l'AVIQ pour 188 milliers €
- Des intérêts créditeurs et autres produits acquis pour 157 milliers €.

## PASSIF

### Apports

Au 31 décembre 2024, les **capitaux propres** s'élèvent à 1.464.938 milliers € contre 1.430.656 milliers €. L'augmentation de 34.282 milliers € s'explique par :

- le résultat de l'exercice de 10.253 milliers € ;
- la comptabilisation pour 24.029 milliers € d'une partie des subsides en capital liés aux programmes des travaux, aux extensions de réseau et aux nouveaux raccordements ainsi que des projets stratégiques subsidiés.

### Provisions pour risques et charges

Les **provisions pour risques et charges** s'élèvent à 16.092 milliers € et se ventilent comme suit :

#### SITUATION AU 31/12/2024

Montants en milliers €	01/01/2024	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2024
Fonds social de l'eau et amélioration technique Décret	3.619	3.443	3.191	267	3.605
Provisions pour intempéries	1.763	0	0	0	1.763
Provisions pour litiges en cours	645	1.225	0	434	1.436
Provisions pour personnel	7.013	3.986	1.278	432	9.289
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>13.039</b>	<b>8.655</b>	<b>4.470</b>	<b>1.132</b>	<b>16.092</b>
			3.053		

A partir du 1er janvier 2024, de nouvelles provisions pour personnel ont été constituées notamment pour couvrir les cotisations en matière de pension et les cotisations d'assurance soins de santé des pensionnés.

### Dettes financières long terme

Les **dettes financières long terme** enregistrent une augmentation par rapport à l'exercice précédent de 113.883 milliers € (+21,45%). La Société a dû faire appel à l'emprunt pour faire face à ses besoins de trésorerie en 2024, notamment pour financer les dépenses liées à la réalisation du Schéma régional des ressources en eau (SRRE).

### Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Les **dettes à plus d'un an échéant dans l'année** diminuent de 8.129 milliers € par rapport à l'exercice précédent.

### Dettes financières court terme

Les **dettes financières court terme** augmentent de 4.000 milliers € en 2024. La société a fait appel au financement court terme à travers son programme de billets de trésorerie et les lignes de crédit afin de faire face aux besoins de trésorerie relevés durant les périodes préalables au recours à l'emprunt long terme.

Au 31 décembre 2024, il subsistait une émission BT de 15 millions € et des tirages de lignes de crédit pour 20 millions €.

### Dettes commerciales

Les **dettes commerciales** augmentent de 11.316 milliers € (+10,71%) par rapport à l'exercice précédent et les **dettes fiscales, salariales & sociales** enregistrent une augmentation de 760 milliers € au 31/12/2024.

### Autres dettes

Les **autres dettes** sont en augmentation de 1.024 milliers € au 31/12/2024.

### Les comptes de régularisation du passif

Les comptes de régularisation du passif reprennent, d'une part, **les charges à imputer** pour un total de 2.934 milliers € soit les différentes charges d'intérêts et de couvertures latentes relatives à l'exercice 2024 pour lesquelles les extraits bancaires ne sont pas encore comptabilisés à la clôture de l'exercice et, d'autre part, **les produits à reporter** pour un total de 11.402 milliers € se répartissant de la manière suivante :

- CVA régularisation et étalement des 2% d'irré récupérables : 10.263 milliers €.
- Subsidés à recevoir (missions internationales) : 1.139 milliers €.

## COMPTE DE RÉSULTATS

Les **ventes d'eau distribution** sont en baisse de 3.433 milliers € (-1,44 %). Cette diminution s'explique principalement par la surévaluation des consommations 2023 à concurrence de 2.648 milliers €.

En application de la loi comptable et du principe de réalité économique, le chiffre d'affaires d'un exercice doit être calculé sur base des volumes fournis physiquement sur la même période. Or le cycle de facturation des consommations CVD s'étalant sur deux années, le chiffre d'affaires annuel comprend donc une estimation des volumes livrés sur l'exercice qui seront facturés l'exercice suivant, soit un montant de 116.778 milliers €. La méthode d'estimation des produits annuels est basée sur la dernière facturation réelle.

Par ailleurs, le mode de calcul d'estimation des consommations soumises au CVD a été affiné et prend en compte également une estimation des régularisations des consommations 2024 qui seront enregistrées au cours des années N+2 et suivantes. L'estimation actuelle des notes de crédit à établir s'élève à 2.038 milliers € pour l'année 2024.

L'augmentation de 834 milliers € sur **les redevances CVD** 2024 s'explique par l'augmentation de 0,90% du nombre de compteurs par rapport à 2023.

Les **ventes d'eau production** restent stables avec une diminution de 70 milliers € (-0,22%) par rapport à l'exercice précédent.

La **production immobilisée** est en hausse de 5.756 milliers € (+12,26%), principalement suite à l'augmentation du montant des travaux sur lesquels sont calculés des frais d'étude et surveillance.

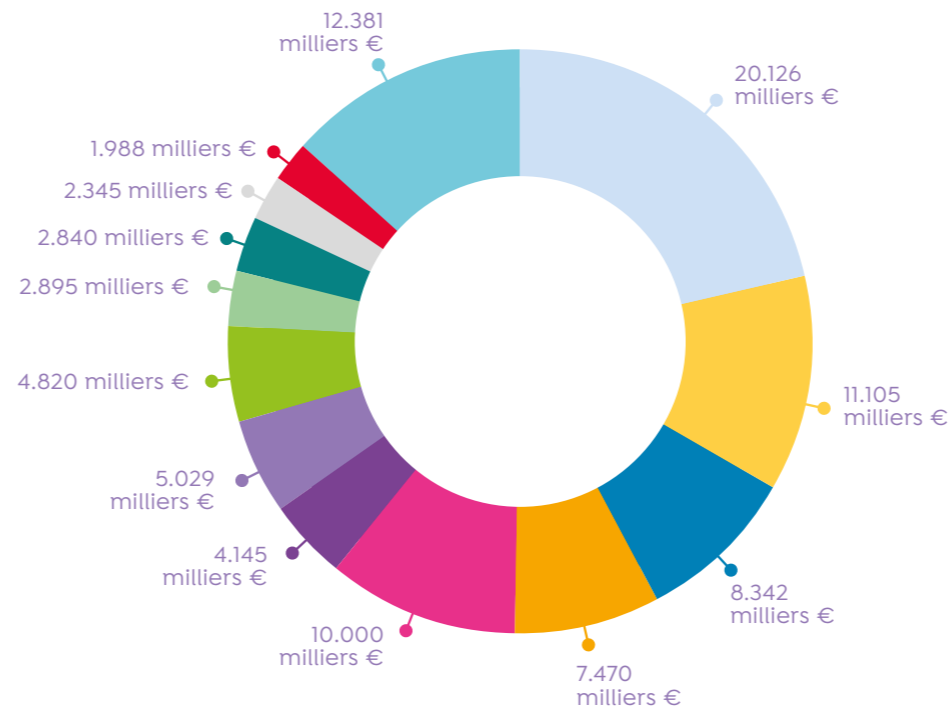
Cette rubrique est constituée des sorties magasins, des prestations du personnel SWDE et des surcharges stocks et frais généraux appliqués sur les prestations réalisées en régie ou via sous-traitance externe en matière d'immobilisations. Cet auto-investissement, qui constitue un produit d'exploitation, est porté à l'actif du bilan et neutralise les charges d'exploitation afférentes.

Les **achats d'eau** s'élèvent à 27.754 milliers € au 31 décembre 2024 par rapport à 26.910 milliers € au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 345 milliers € (+1,28 %).

Les **services et biens divers** hors assainissement s'élèvent pour l'exercice 2024 à 93.486 milliers € contre 98.739 milliers € pour l'exercice 2023, soit une baisse de 5.252 milliers € (-5,32%).

La Société comptabilise en 2024 un impact positif sur les coûts énergétiques de 10.029 milliers € par rapport à 2023.

LE TOTAL DE CETTE RUBRIQUE SE RÉPARTIT COMME SUIT :



- Fournitures d'électricité
- Redevance protection des captages
- Entretiens et réparations
- Honoraires tiers, experts
- Informatique
- Frais postaux
- Produits chimiques
- Assurances
- Call center extérieur
- Matériaux de construction, mat. électrique,...
- Recyclage des déchets et traitement des boues
- Fournitures de carburant
- Autres services et biens divers

---

Les **rémunérations et charges salariales** s'établissent à 136.026 milliers € contre 128.055 milliers € en 2023, soit une hausse de 7.971 milliers € (+ 6,23%). Celle-ci est essentiellement due à l'indexation des salaires en juin 2024 ainsi que l'effet plein des 2 indexations des salaires survenues en 2023 qui représentent un montant de 4.541 milliers €. Au 31 décembre 2024, on relève une augmentation de 29 agents.

La diminution de 2.896 milliers € sur **les autres charges d'exploitation** s'explique principalement par la baisse des moins-values réalisées sur les créances commerciales (-3.989 milliers €) compensée par la hausse de la contribution de prélèvement d'eau potabilisable (+1.204 milliers €).

Les **charges d'exploitation non récurrentes** s'élèvent à 458 milliers €. Des amortissements exceptionnels ont été comptabilisés à concurrence de 318 milliers €. Le solde est constitué de pénalités, amendes et charges diverses.

Le **résultat financier récurrent** présente un mali de 1.846 milliers en 2024 contre un boni de 415 milliers € en 2023. Cette diminution de 2.261 milliers € s'explique principalement par l'augmentation des charges financières liées aux emprunts souscrits en 2023 (50 millions € en janvier et 75 millions € en décembre) et des nouveaux emprunts souscrits en 2024 (150 millions € en septembre).

En juillet 2024, la SWDE a vendu les 3.029 parts qu'elle détenait dans la société Network Research Belgium. Cette opération a généré une plus-value de 24.542 milliers € au niveau **des produits financiers non récurrents**.

**Les impôts sur le résultat** passent de 1.478 milliers € en 2023 à 1.451 milliers € en 2024. L'estimation de la charge fiscale de l'exercice d'imposition 2025 - revenus 2024 est de 950 milliers € et le solde concerne le précompte mobilier pour un montant de 501 milliers €.

## 2. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

11

Au 31 décembre 2024, la SWDE respecte les engagements de financement minimum légal tels que prévus en assurance de groupe.

La SWDE poursuit le monitoring de la présence de PFAS (ou « substances perfluoroalkylées ») dans l'eau de distribution.

La norme de 100 ng/l pour PFAS-20 qui est entrée en vigueur le 20 février 2025 est respectée sur l'intégralité du réseau de distribution d'eau desservi par la SWDE.

Actuellement, la Swde fait l'objet d'un dépôt de plainte en matière de PFAS mais ne dispose pas, à ce jour, de suffisamment d'éléments probants pour valoriser ce risque.

## 3. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le Conseil d'administration n'a connaissance d'aucun événement important postérieur à la clôture susceptible de modifier de manière importante les résultats ainsi que la situation financière de la Société telle que reprise dans les comptes annuels.

## 4. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Comme par le passé, la Société, en 2024, a maintenu ses efforts de recherche et développement dans les matières de la gestion à distance, de la qualité de l'eau et des techniques de potabilisation.

## 5. EXISTENCE DE SUCCURSALES

La SWDE ne dispose pas de succursale au sens de l'article 3 : 6 5° du CSA.

## 6. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

N/A.

## 7. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La SWDE utilise des instruments de couverture de taux d'intérêt pour réduire son exposition aux risques de taux et pour optimiser la structure de ses dettes.

## 8. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Nous n'avons pas identifié de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société.

## 9. JUSTIFICATION DE L'INDEPENDANCE ET DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE COMPTABILITE ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITE D'AUDIT

Dans le cadre d'une bonne gouvernance, le Conseil d'administration constitue en son sein des Comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet. Les trois comités spécialisés sont le Comité stratégique, le Comité d'audit et le Comité des rémunérations.

Outre les obligations découlant du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, les Comités spécialisés se réunissent à la demande du Conseil d'administration, du Comité de direction ou d'initiative.

Les membres du Comité d'audit ont les compétences requises par le Code des sociétés et le décret du 12 février 2004 relatif à l'administrateur public

Fait à Verviers, le 28 mars 2025  
Monsieur Denis VAN EECKHOUT  
Président du Conseil d'administration

# Bilan et compte de résultats

au 31 décembre 2024

2



# 1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

## ACTIF

Variation 12/2024 - 12/2023

ACTIF (montants en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023	Montant	%
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>2.142.819</b>	<b>1.967.078</b>	<b>175.140</b>	<b>8,93%</b>
Frais d'établissement	0	0	0	0,00%
Immobilisations incorporelles	13.253	10.267	2.986	29,09%
Immobilisations corporelles	2.098.505	1.945.840	152.664	7,85%
Terrains et constructions	246.343	245.892	451	0,18%
Installations, machines et outillage	1.551.398	1.452.828	98.569	6,78%
Mobilier et matériel roulant	6.783	5.640	1.143	20,27%
Location-financement et droits similaires	0	0	0	0,00%
Autres immobilisations corporelles	215	229	-13	-5,88%
Immobilisations en cours et acomptes versés	293.765	241.251	52.514	21,77%
Immobilisations financières	31.061	10.971	20.090	183,11%
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>226.325</b>	<b>244.442</b>	<b>-18.118</b>	<b>-7,41%</b>
Créances à plus d'un an	27.707	20.399	7.308	35,83%
Stocks et commandes en cours d'exécution	6.991	5.112	1.879	36,76%
A. Stocks	4.818	5.000	-182	-3,65%
B. Commandes en cours d'exécution	2.173	112	2.062	1847,94%
Créances à un an au plus	63.000	80.914	-17.914	-22,14%
A. Créances commerciales	51.161	60.386	-9.225	-15,28%
B. Autres créances	11.840	20.528	-8.688	-42,32%
Placements de trésorerie	7.500	7.500	0	0,00%
Valeurs disponibles	20.652	26.824	-6.172	-23,01%
Comptes de régularisation	100.474	103.693	-3.220	-3,11%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2.369.143</b>	<b>2.211.521</b>	<b>157.622</b>	<b>7,13%</b>

# PASSIF

Variation 12/2024 - 12/2023

14

PASSIF (montants en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023	Montant	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1.464.938</b>	<b>1.430.656</b>	<b>24.029</b>	<b>1,68%</b>
Primes d'émission	1.107.865	1.107.865	0	0,00%
Plus-values de réévaluation	18.038	19.099	-1.061	-5,56%
Réserves	53.606	42.292	1.061	2,51%
Réserve légale	0	0	0	0,00%
Réserves indisponibles	28.304	28.304	0	0,00%
Réserves immunisées	0	0	0	0,00%
Réserves disponibles	25.301	13.987	1.061	7,59%
Résultat à reporter	0	0	0	0,00%
Subsides en capital	285.430	261.401	24.029	9,19%
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>16.092</b>	<b>13.039</b>	<b>3.053</b>	<b>23,42%</b>
Provisions pour risques et charges	16.092	13.039	3.053	23,42%
Impôts différés	0	0	0	0,00%
<b>DETTES</b>	<b>888.113</b>	<b>767.826</b>	<b>120.287</b>	<b>15,67%</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>647.823</b>	<b>535.152</b>	<b>112.671</b>	<b>21,05%</b>
Dettes financières	644.908	531.025	113.883	21,45%
Dettes commerciales	2.641	3.866	-1.226	-31,70%
Acomptes reçus sur commandes	114	100	14	13,83%
Autres dettes	160	160	0	0,00%
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>225.954</b>	<b>217.338</b>	<b>8.616</b>	<b>3,96%</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	43.856	51.985	-8.129	-15,64%
Dettes financières	35.000	31.000	4.000	12,90%
Dettes commerciales	116.997	105.681	11.316	10,71%
Acomptes reçus sur commandes	3.688	4.043	-355	-8,78%
Dettes fiscales, salariales et sociales	12.695	11.935	760	6,37%
Autres dettes	13.718	12.694	1.024	8,07%
Comptes de régularisation	14.336	15.336	-1.000	-6,52%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2.369.143</b>	<b>2.211.521</b>	<b>147.369</b>	<b>6,66%</b>

## 2. COMPTE DE RÉSULTATS

15

Montants en milliers € ( hors assainissement)	Variation 12/2024 - 12/2023			
	31/12/2024	31/12/2023	Montant	%
Chiffre d'affaires et variation des en-cours	340.575	342.468	-1.893	-0,55%
Production immobilisée	52.710	46.954	5.756	12,26%
Autres produits d'exploitation	34.404	44.755	-10.351	-23,13%
Produits d'exploitation non récurrents	1.028	365	662	181,43%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>428.717</b>	<b>434.542</b>	<b>-5.826</b>	<b>-1,34%</b>
Approvisionnements et marchandises	-58.349	-59.190	842	-1,42%
Services et biens divers	-93.486	-98.739	5.252	-5,32%
Rémunérations, charges sociales et pensions	-136.026	-128.055	-7.971	6,23%
Amortissements	-116.410	-108.475	-7.935	7,31%
Recouvrement créances commerciales	-12.054	-13.123	1.069	-8,15%
Provisions	-3.053	1.447	-4.500	-310,97%
Autres charges d'exploitation	-19.686	-19.094	-592	3,10%
Charges d'exploitation non récurrentes	-458	-2.145	1.688	-78,67%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-439.522</b>	<b>-427.374</b>	<b>-12.148</b>	<b>2,84%</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-10.806</b>	<b>7.168</b>	<b>-17.974</b>	<b>-250,74%</b>
Produits financiers récurrents	15.383	13.047	2.336	17,90%
Produits financiers non récurrents	24.542	0	24.542	0,00%
Charges financières récurrentes	-17.228	-12.631	-4.597	36,39%
Charges financières non récurrentes	-186	0	-186	0,00%
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>22.510</b>	<b>415</b>	<b>22.094</b>	<b>5318,33%</b>
<b>Charges fiscales</b>	<b>-1.451</b>	<b>-1.478</b>	<b>27</b>	<b>-1,85%</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>10.253</b>	<b>6.106</b>	<b>4.148</b>	<b>67,93%</b>

### 3. AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>10.253</b>	<b>6.106</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	10.253	6.106
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	0	0
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
sur les réserves	0	0
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	<b>10.253</b>	<b>6.106</b>
à la réserve légale	0	0
aux autres réserves	10.253	6.106
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Rétribution des actionnaires	0	0

# Règles d'évaluation

---

3



# 1. Actif

## Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge.

## Immobilisations incorporelles et corporelles

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les taux d'amortissements inéaires suivants sont appliqués pour les 12 mois de l'exercice (sans considération de leur date d'acquisition) :

### → Immobilisations incorporelles 20 %

Depuis 2016, conformément à l'arrêté royal du 18 décembre 2015, les frais de recherche ne sont plus immobilisés. Les frais de recherche immobilisés antérieurement au 1er janvier 2016 continuent à être amortis suivant les règles d'évaluation déjà en vigueur.

Les certificats verts octroyés par la CWaPE à la SWDE pour la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables sont comptabilisés dans les immobilisations incorporelles et sont valorisés au prix minimum garanti par la loi ou au prix fixé par tout autre intermédiaire.

Les cessions de certificats verts s'opèrent en fonction de la date de péremption (sortie en premier lieu des avoirs les plus anciens).

Il n'y a aucun amortissement pratiqué sur les certificats verts.

### → Immobilisations corporelles

Les réseaux sont repris à leur valeur conventionnelle tenant compte de leur vétusté.

Ils sont amortis, dès l'année de leur acquisition par la SWDE, comme tout bien neuf, suivant les règles d'évaluations attachées à la catégorie d'immobilisé à laquelle ils appartiennent.

### Terrains

Les acquisitions d'emprises et leurs frais accessoires sont comptabilisés sous cette rubrique depuis l'exercice 2015. Aucun amortissement n'est pratiqué.

### Constructions

#### > Bâtiments technico-administratifs

Antérieurs à 1987	5 %
De 1987 à 1997	3,33 % (dégressif)
De 1997 à 2006	3,33 %
Depuis 2006	3,33 %

### > Bâtiments de production

Antérieurs à 1987	5 %
De 1987 à 1997	3,33 % (dégressif)
De 1997 à 2006	3,33 %
De 2006 à 2014	5 %
Depuis 2014	3,33 %

Les améliorations durables, d'un montant global inférieur à 20.000 € ou d'un montant global supérieur à 20.000 € mais constituées d'un nombre important de postes divers de faibles valeurs unitaires, apportées aux bâtiments administratifs, de production et des centres d'exploitation sont immobilisées et amorties au taux de 10% l'an à partir de l'exercice comptable 2018.

### Installations, machines et outillage

#### > Canalisations

Antérieurs à 1987	3,33 %
De 1987 à 1997	2 % (dégressif)
De 1997 à 2006	2 %
De 2006 à 2014	3,33 %
Depuis 2014	2 %

#### > Equipements électromécaniques et Appareillages

Antérieurs à 1987	10 %
De 1994 à 1997	10 % (dégressif)
De 1997 à 2006	10 %
De 2006 à 2014	10 %
Depuis 2014	6,67 %

#### > Remplacements raccordements

Avant 2006	10 %
De 2006 à 2014	5 %
Depuis 2014	3,33 %

### > Remplacements compteurs

Avant 2006	10 %
De 2006 à 2014	12,5 %
Depuis 2014	6,25 %

#### > Télégestion

10 %

#### > Outillage

20 %

Laboratoire	14,29 ou 20 %
Radio	10 %

### Mobilier, vélo électrique et matériel roulant

#### > Matériel informatique

25 %

#### > Mobilier et matériel de bureau

10 %

#### > Matériel roulant neuf

Voitures, camionnettes	20 %
Camions	10 %
Vélos électriques	25 %
Mini-pelles	20 %
Mini-pelles (à partir de 2015)	10 %
Excavatrices et engins lourds de chantier	10 %

#### > Matériel roulant d'occasion

Le taux de base pratiqué (converti en années) pour le matériel roulant neuf est augmenté du nombre d'années qui sont écoulées depuis la date de la première mise en service du matériel roulant. Pour déterminer celle-ci, on se base sur le certificat d'immatriculation ou, à défaut, tout document comptable du vendeur.

### Les travaux sur raccordements

Depuis 2010, les travaux (principalement d'installation) sur raccordements, compteurs et appareillages y liés font l'objet d'une facturation envers la clientèle et sont activés sous la rubrique des immobilisations corporelles.

Ces immobilisés sont valorisés à leur prix de revient augmenté des frais généraux de 15% sur les sorties de stock et de 15% sur l'ensemble des coûts. En contrepartie, le produit de la facturation fait l'objet de l'enregistrement d'un subside à due concurrence au passif du bilan.

Les taux d'amortissement calculés sur ces travaux facturés sont identiques à ceux pratiqués pour le remplacement de raccordements, de compteurs et d'appareillages depuis 2006. A partir du 1er janvier 2014, les durées d'amortissement des travaux de remplacements de raccordements, de compteurs et d'appareillages sont modifiées. Lors de l'immobilisation de ces travaux, les taux d'amortissement changent pour respecter les nouvelles règles d'évaluation.

### Les travaux d'extension de réseau de distribution d'eau apportés par des tiers à titre gratuit

Depuis l'exercice 2011, les travaux d'extension de réseaux réalisés par des tiers avec apport à titre gratuit à la SWDE, dans le respect des obligations imposées par le décret du 12 février 2004 (relatif à la tarification et aux conditions générales de distribution publique de l'eau en Wallonie) sont immobilisés pour le montant du devis SWDE, hors frais généraux et incluant le coût des terrassements.

Le montant de l'apport doit être considéré comme un subside et enregistré comme tel au passif du bilan. Les taux d'amortissement calculés sur ces subsides sont identiques à ceux pratiqués pour les immobilisations correspondantes.

### Frais d'études et de surveillance

Depuis 2015, les études et les frais de surveillance externalisés liés aux travaux contribuant à la pérennisation de l'alimentation en eau (Schéma Régional des Ressources en Eau) sont immobilisés (sans surcharge complémentaire) comme coût accessoire des immobilisations corporelles auxquels ils ont contribué.

Depuis le 1 janvier 2022, des frais généraux sont calculés à hauteur de 15% sur les coûts en cas de réalisation des travaux afin de couvrir les frais d'études et de surveillance à l'exception des travaux du Schéma Régional des Ressources en Eau dont l'étude est immobilisée. Comme auparavant ceux-ci sont portés en immobilisations corporelles. De plus, un taux de couverture forfaitaire de 2,5% de frais de pré-étude, de supervision et de gestion est appliqué sur les travaux contribuant à la pérennisation de l'alimentation en eau (Schéma Régional des Ressources en Eau) dont l'étude et la surveillance sont externalisées. Ceux-ci sont portés en immobilisations corporelles.

### Réparation de fuites découvertes à la suite d'une recherche planifiée par les cellules RF

À dater de l'exercice 2017, les réparations de conduites, appareillages et raccordements liées à une recherche de fuite planifiée sont immobilisées et amorties de manière linéaire sur une durée de 10 ans.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

### Stocks

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires. Les entrées et les sorties de stocks sont réalisées selon la méthode du prix moyen pondéré.

La méthode portant sur les réductions de valeur tient compte du taux de rotation de chaque type de stock (pièces de distribution, pièces de production, matériel électrique, petits compteurs, grands compteurs et divers). Par contre, pour le type de stock « masse d'habillement », qui fait partie du stock de la Société depuis l'exercice 2010, aucune réduction de valeur ne doit être appliquée.

La période du calcul du taux de rotation est de 1 an pour tous les articles mis à part pour les articles de production qui subissent moins de rotation et qui est portée à 5 ans.

Le taux de rotation est le résultat des quantités consommées divisé par le stock moyen.

#### Réductions de valeur pour les pièces de production et les petits compteurs

Taux de rotation	Taux réduction de valeur
entre 99 et 51	15%
entre 50 et 01	30%
inférieur à 01	45%

#### Réductions de valeur pour tous les autres types de stocks

Taux de rotation	Taux réduction de valeur
entre 99 et 51	25%
entre 50 et 01	50%
inférieur à 01	75%

La possibilité d'exclure les nouveaux articles créés durant les deux dernières années a été choisie afin de ne pas réduire la valeur des nouvelles pièces qui n'ont pas encore été consommées.

### Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont valorisées au prix de revient augmenté de frais généraux forfaitaires.

### Factures à émettre dans le cadre de l'annualisation des produits sur vente d'eau distribution

En application de la loi comptable et du principe de réalité économique, le chiffre d'affaires d'un exercice doit être calculé sur base des volumes fournis physiquement sur la même période. Or le cycle de facturation des consommations CVD s'étalant sur deux années, le chiffre d'affaires annuel comprend donc une estimation des volumes livrés sur l'exercice qui seront facturés l'exercice suivant. La méthode d'estimation des produits annuels est basée sur la dernière facturation réelle.

De plus, le mode de calcul d'estimation des consommations soumises au CVD prend en compte également une estimation des régularisations des consommations de l'exercice qui seront enregistrées au cours des années N+2 et suivantes. L'estimation de cette note de crédit à établir se base sur les données historiques de facturation..

### Créances douteuses

Pour les créances commerciales, les créances douteuses sont isolées des autres créances commerciales à un an au plus après 120 jours en tenant compte des montants inscrits au crédit des comptes clients.

Ces créances font l'objet d'une réduction de valeur déterminée sur la base forfaitaire en fonction de l'antériorité des créances ouvertes :

>	Au-delà d'un an	30 %
>	Au-delà de deux ans	75 %
>	Au-delà de trois ans	100 %

### Placements de trésorerie

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'acquisition diffère de la valeur de remboursement, la différence est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres.

### Comptes de régularisation de l'actif

Ils comprennent :

- Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur ;
- Les revenus, ou fractions de revenus qui sont à rattacher à l'exercice en cours mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours de l'exercice suivant.

En sa séance du 3 décembre 2021, le Conseil d'administration a décidé d'effectuer, en 2022, le versement d'une prime unique de 40.000 milliers € à l'assurance pensions afin de consolider les réserves et permettre de diminuer le financement futur des pensions du personnel statutaire de la SWDE.

En sa séance du 1er avril 2022, le Conseil d'administration a approuvé l'étalement sur 13 ans de la prise en charge de la prime unique de 40.000 milliers € qui sera versée en 2022. Cet étalement est justifié par le fait que, en l'absence de ce versement unique, la Société aurait été tenue – en sus de la dotation annuelle – de procéder annuellement à des versements complémentaires pour maintenir, à terme, les couvertures requises. L'adoption de la présente règle permet en conséquence d'assurer une meilleure corrélation entre charges et revenus en base annuelle grâce au lissage des charges et une adaptation progressive du tarif.

Les goodwill dégageés lors des fusions avec Aquasambre, l'IDEMLS et l'AIE ont été répartis dans les différentes rubriques d'immobilisés proportionnellement aux actifs apportés et amortis suivant les règles d'évaluation en vigueur à la SWDE. Au 31 décembre 2006, un amortissement annuel de 1.852 milliers € a été comptabilisé dans les comptes de la SWDE. Or, la fusion est intervenue au 1er décembre 2006, une charge à reporter de 11/12ème de l'amortissement annuel a donc été comptabilisée au 31 décembre 2006 pour 1.697 milliers €. Ce montant sera pris en charge selon les échéances suivantes :

Année de la prise en charge	Montant à prendre en charge
2014	28.181,31 €
2016	7.028,51 €
2026	53.387,64 €
2036	1.608.667,32 €
	<b>1.697.264,78 €</b>

### Subsides

Les subsides sont amortis au même rythme que les immobilisations y afférentes.

Pour les projets initiés à partir de 2008, l'intervention partielle ou totale que la SPGE réalise dans le cadre de la protection des captages et qui porte sur l'acquisition d'une immobilisation corporelle fait l'objet d'un enregistrement en subside. Cette intervention est amortie au même rythme que l'actif immobilisé correspondant.

Les montants payés par les tiers pour les dossiers de travaux d'extensions créés à partir de 2008 et pour les dossiers de raccordements encore en cours ou créés à partir de 2010 sont comptabilisés en subside. Cette intervention est amortie au même rythme que l'actif immobilisé correspondant.

Toutefois, lorsque le subside relatif à l'extension est inférieur au coût du travail, il est lié, en priorité, à la canalisation et amorti au même rythme que celle-ci.

### Provision pour intempéries

A compter du 31 décembre 2024 et en accord avec l'avis de la CNC 2018-25, la provision pour intempéries ne fait plus l'objet de dotation.

### Provision pour personnel

Dans le cadre du plan stratégique de la SWDE et plus particulièrement de l'objectif de développement d'une nouvelle dynamique des ressources humaines, une provision est constituée afin de couvrir les charges probables relatives à la reconversion et au coût de reclassement d'une partie du personnel. Son montant est adapté annuellement afin de tenir compte des évolutions de la population concernée et des hypothèses (notamment économiques) sous-jacentes.

A partir du 1er janvier 2024, une provision est constituée pour couvrir les cotisations en matière de pension pour le personnel en congé pour mission.

A partir de l'exercice 2024, une provision est constituée pour couvrir la contribution de la Société dans la cotisation d'assurance soins de santé des pensionnés.

### Acomptes vente d'eau et trop perçus clients

Depuis l'exercice 2010, les acomptes facturés relatifs à la vente d'eau, ne sont plus repris au passif du bilan mais en diminution de l'actif (créances commerciales).

A partir de l'exercice 2017, les montants créditeurs relatifs à des comptes clients « eau » dormants ne pouvant pas faire l'objet d'un rapprochement comptable et remontant à 5 ans et plus seront soldés et comptabilisés au compte de résultats au titre d'autres produits d'exploitation. La catégorie client « administrations publiques » est exclue de ce traitement comptable.

### Comptes de régularisation du passif

Ils comprennent :

- Les charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours de l'exercice ultérieur
- Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur
- Les produits forfaitaires obtenus de la SPGE en compensation des créances assainissement irrécouvrables. Ces revenus sont comptabilisés en produits d'exploitation au même rythme que les réductions de valeur actées sur les créances douteuses.

### 3. Droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés à l'annexe, par catégorie, pour la valeur nominale figurant au contrat ou à la convention ou à défaut pour leur valeur estimée.

---

### 4. Consolidation

Selon l'article 3:96 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 relatif aux comptes consolidés des entreprises, le périmètre de consolidation est formé en principe par l'entreprise consolidante et l'ensemble des filiales de droit belge et de droit étranger qu'elle contrôle.

Le Conseil d'administration a décidé de laisser en dehors du périmètre de consolidation les filiales dont l'importance est négligeable. L'inclusion de ces filiales serait sans intérêt sous l'angle de l'appréciation du patrimoine et de la situation financière de la SWDE.

Selon ce principe, la règle retenue consiste à ne pas prendre dans le périmètre les filiales dont la part de l'actif net par rapport à l'actif net de la maison mère est inférieure à 2%, et ce individuellement et collectivement.

# Bilan social

---

4



## 1. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>			
Temps plein	1.162,67	926	236,67
Temps partiel	204,58	98,58	106
Total en équivalents temps plein (ETP)	1.304,75	988,93	315,82
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>			
Temps plein	1.510.625,76	1.215.590,25	295.035,51
Temps partiel	272.463,27	141.786,64	130.676,63
Total	1.783.089,03	1.357.376,89	425.712,14
<b>Frais de personnel</b>			
Temps plein	84.848.640,62	68.255.529,56	16.593.111,06
Temps partiel	14.885.319,34	7.614.693,33	7.270.626,00
Total	99.733.959,96	75.870.222,89	23.863.737,07
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	220.198,11	165.010,48	55.187,63
<b>Au cours de l'exercice précédent</b>			
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1.270,3	971,9	298,4
Nombre d'heures effectivement prestées	1.695.391	1.307.026	388.365
Frais de personnel	93.606.242	71.529.902	22.076.340
Montant des avantages accordés en sus du salaire	220.476	166.796,28	53.679,56

A la date de clôture de l'exercice (31.12.2024)	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	1.191	185	1.315,10
<b>Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	1.182	181	1.304,78
Contrat à durée déterminée	9	4	10,32
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
<b>Par sexe et niveau d'études</b>			
Hommes	937	89	990,82
de niveau primaire	460	42	486,55
de niveau secondaire	301	28	321,45
de niveau supérieur non universitaire	93	7	93,60
de niveau universitaire	83	12	89,22
Femmes	254	96	324,28
de niveau primaire	23	16	33,68
de niveau secondaire	143	47	177,75
de niveau supérieur non universitaire	43	18	56,15
de niveau universitaire	45	15	56,70
<b>Par catégorie professionnelle</b>			
Personnel de direction	128	27	145,92
Employés	607	104	679
Ouvriers	456	54	490,18
Autres	0	0	0

## 2. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	0	2
Nombre d'heures effectivement prestées	0	0
Frais pour la société	0	278.202,47

### 3. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

27

ENTRÉES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	123	3	124,75
<b>Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	115	2	116,6
Contrat à durée déterminée	8	1	8,15
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
<b>SORTIES</b>			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	94	6	98,366
<b>Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	92	5	95,7
Contrat à durée déterminée	2	1	2,66
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
<b>Par motif de fin de contrat</b>			
Pension	53	5	56,566
Chômage avec complément d'entreprise	0	0	0
Licenciement	11	5	11
Autre motif	30	1	30,80
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants	0	0	0

## 4. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	917	313
Nombre d'heures de formation suivies	25.581,13	9.185,85
Coût net pour la société	1.506.304,89	535.251,04
dont coût brut directement lié aux formations	1.506.304,89	535.251,04
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	0
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0	0

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	124	76
Nombre d'heures de formation suivies	1.725,95	1.135,00
Coût net pour la société	112.269,08	67.917,95

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	0	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	0
Coût net pour la société	0	0

# Rapport de rémunération

5



## Informations générales

Nom de l'organisme : **La Société wallonne des eaux**

Nature juridique : **SC de droit public**

Références légales : **Code de l'eau  
(articles D.346 à D.391)**

Ministre de tutelle : **Yves Coppieters**

Période de reporting : **2024**

## A. INFORMATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS PUBLICS

### 1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Denis VAN EECKHOUT	Président	1 <sup>er</sup> janvier 2024	31 déc. 2028	40.696,85 €
Thomas SALDEN	Vice-Président	1 <sup>er</sup> janvier 2024	31 déc. 2028	30.830,95 €
Kristel KARLER	Administrateur	1 <sup>er</sup> janvier 2024	31 déc. 2028	10.317,01 €
Mireille FRANCOTTE	Administrateur	1 <sup>er</sup> janvier 2024	31 déc. 2028	10.317,01 €
Diego SANGES	Administrateur	1 <sup>er</sup> janvier 2024	31 déc. 2028	9.961,79 €
Christian LERICHE	Administrateur	1 <sup>er</sup> janvier 2024	31 déc. 2028	9.983,74 €
Christina DEWART	Administrateur	1 <sup>er</sup> janvier 2024	31 déc. 2028	10.317,01 €
Ingrid POTY	Administrateur	1 <sup>er</sup> janvier 2024	31 déc. 2028	6.604,61 €
Emmanuelle VANDAMME	Administrateur	1 <sup>er</sup> janvier 2024	31 déc. 2028	8.864,68 €
Adrien GRABARSKI	Administrateur	1 <sup>er</sup> janvier 2024	31 déc. 2028	10.317,01 €
Simon DETHIER	Administrateur	1 <sup>er</sup> janvier 2024	31 déc. 2028	10.317,01 €
Aurore TOURNEUR	Administrateur	1 <sup>er</sup> janvier 2024	31 déc. 2028	3.291,33 €

COMITÉ D'AUDIT	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Simon DETHIER	Administrateur	26 janvier 2024	31 déc.2028	0 €
Christian LERICHE	Administrateur	26 janvier 2024	31 déc.2028	0 €
Emmanuelle VANDAMME	Administrateur	26 janvier 2024	31 déc.2028	0 €

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Christina DEWART	Administrateur	26 janvier 2024	31 déc.2028	0 €
Mireille FRANCOTTE	Administrateur	26 janvier 2024	31 déc.2028	0 €
Ingrid POTY	Administrateur	26 janvier 2024	31 déc.2028	0 €

COMITÉ STRATÉGIQUE	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Adrien GRABARSKI	Administrateur	26 janvier 2024	31 déc.2028	0 €
Kristel KARLER	Administrateur	26 janvier 2024	31 déc.2028	0 €
Thomas SALDEN	Administrateur	26 janvier 2024	31 déc.2028	0 €
Diego SANGES	Administrateur	26 janvier 2024	31 déc.2028	0 €
Aurore TOURNEUR	Administrateur	26 janvier 2024	31 déc.2028	0 €
Denis VAN EECKHOUT	Président	26 janvier 2024	31 déc.2028	0 €

Le mandat d'administrateur de Madame Aurore Tourneur est suspendu de plein droit à compter de sa prestation de serment le 10 juillet 2024 comme députée fédérale.

Le Conseil d'administration est composé de 14 membres. Seuls 12 d'entre eux ont été désignés.

## 2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Fonction	Fixe par an	Jeton par réunion (max. 1 jeton/jour)
Président	40.227 €	-
Vice-Président	30.475 €	-
Administrateur	-	1.097 €
Commissaire du Gouvernement	-	1.097 €

Ces montants ont été fixés par l'Assemblée générale du 28 mai 2024.

Ils sont indexés de la même manière que les rémunérations et plafonnés conformément au décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.

Les rémunérations fixes du Président et Vice-Président sont proratisées en fonction des présences aux réunions conformément au Décret relatif au statut de l'administrateur public.

Les plafonds annuels sont proratisés lorsque le mandat ne couvre pas l'année civile entière.

Les réunions des Comités d'audit, de rémunérations et stratégique ne sont pas rémunérées.

### 3. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que l'administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'administrateur public a été désigné sur sa proposition.

	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle
Denis VAN EECKHOUT	Administrateur de Digit'Eaux	0 €
Kristel KARLER	Administrateur de Digit'Eaux	0 €
Adrien GRABARSKI	Administrateur de Mainvault	0 €
Simon DETHIER	Administrateur SFE	0 €

Aucun administrateur public ne détient de mandat dérivé rémunéré.

### 4. Informations relatives à la répartition des genres

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	6	6	12
- dont administrateurs publics	6	6	12
- dont administrateurs non publics	0	0	0

### 5. Informations relatives à la participation aux réunions

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération	Comité stratégique	Audit + Stratégique
Denis VAN EECKHOUT	10	3	-	2	1
Thomas SALDEN	10	3	-	2	1
Kristel KARLER	10	-	-	2	-
Mireille FRANCOTTE	10	-	3	-	-
Diego SANGES	9	-	-	2	1
Christian LERICHE	9	2	-	-	1
Christina DEWART	10	-	3	-	-
Ingrid POTY	6	-	1	-	-
Emmanuelle VANDAMME	8	3	-	-	-
Adrien GRABARSKI	10	-	-	2	1
Simon DETHIER	10	3	-	-	1
Aurore TOURNEUR	3/6	-	-	0	-

- Le Conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises en 2024 les 26 janvier, 23 février, 29 mars, 26 avril, 24 mai, 28 juin, 20 septembre, 25 octobre, 22 novembre et 20 décembre.
- Le Comité d'audit s'est réuni les 19 mars, 9 septembre et 8 novembre.
- Le Président et le Vice-Président peuvent assister aux réunions du Comité d'audit.
- Le Comité stratégique s'est réuni les 19 mars et 17 avril.
- Le Comité de rémunération s'est réuni les 21 mars, 10 septembre et 5 décembre.
- Un Comité commun audit-stratégique s'est réuni le 15 octobre.
- Le mandat d'administrateur de Madame Aurore Tourneur a été suspendu de plein droit depuis qu'elle est devenue députée en septembre 2024.

## B. INFORMATIONS RELATIVES AU(X) GESTIONNAIRE(S)

33

### 1. Informations relatives à la relation de travail

Comité de direction	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	Si mandat Fct P : - Date AGW désignation - Date entrée en fonction
ERIC VAN SEVENANT	Président	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 22 déc. 2023 entrée en vigueur le 1er janv.2024	AGW 20 déc.2023 Entré en fonction 1er janv.2024
ERIC SMIT	membre	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 22 déc. 2023 entrée en vigueur le 1er janv.2024	AGW 20 déc.2023 Entré en fonction 1er janv.2024
ISABELLE JEURISSEN	membre	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 22 déc. 2023 entrée en vigueur le 1er janv.2024	AGW 20 déc.2023 Entrée en fonction 1er janvier 2024
NICOLAS PIRE	membre	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 22 déc. 2023 entrée en vigueur le 1er mars 2024	AGW 20 déc.2023 Entré en fonction 1er mars 2024

### 2. Informations relatives à la rémunération

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de *reporting*.

	Eric VAN SEVENANT	Eric SMIT	Nicolas PIRE	Isabelle JEURISSEN
Rémunération fixe	270.458,97 €	252.766,00 €	211.124,18 €	252.766,00 €
Rémunération variable (le cas échéant)	24.385,93 €	23.135,67 €	19.324,20 €	23.135,67 €
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)	19.988,04 €	19.988,04 €	16.656,70 €	19.988,04 €
<b>Total (rémunération brute annuelle)</b>	<b>314.832,94 €</b>	<b>295.889,71 €</b>	<b>247.105,08 €</b>	<b>295.889,71 €</b>

Conformément à la décision du Gouvernement wallon du 20 décembre 2023 désignant Monsieur Eric Van Sevenant comme Président du Comité de Direction de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), ce mandat est assumé sans salaire, avantages ou défraiements additionnels à ceux prévus pour le Président du Comité de direction de la SWDE. En exécution de cette décision, la rémunération de Monsieur Eric Van Sevenant est prise en charge à parts égales entre les 2 sociétés selon des modalités déterminées par une convention. En vertu de celle-ci, sa rémunération variable est déterminée par les deux conseils d'administration et la SWDE a la responsabilité de veiller au respect des dispositions en matière de rémunération des gestionnaires publics du décret relatif à l'administrateur public.

### 3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

Conformément à la décision du 15 décembre 2023, le Conseil d'administration fixe les composantes de la rémunération variable à allouer aux gestionnaires :

- Une base commune à l'ensemble des bénéficiaires et intervenant à concurrence de 50% dans le calcul du montant promérité. Elle est calculée au prorata de l'évaluation globale du contrat de gestion pour l'année considérée.
- Une base commune de 25 % en fonction du degré de réalisation des objectifs communs SWDE et SPGE.
- Une base spécifique intervenant pour les 25 autres % reprenant les objectifs spécifiques au Comité de direction de la SWDE

#### 4. Informations relatives aux indemnités de départ

Aucune indemnité de départ n'est établie en faveur des administrateurs et gestionnaires publics.

#### 5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que le gestionnaire a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où le gestionnaire a été désigné sur sa proposition.

Liste des mandats dérivés		Rémunération brute annuelle
Eric VAN SEVENANT	- SFE	0 €
Eric SMIT	- Digit'eaux	0 €
	- Mainvault	0 €
Isabelle JEURISSEN	- Aquawal	0 €
	- Association des Gestionnaires de Réseaux Wallons asbl	0 €
Nicolas PIRE	- Aquawal	0 €
	- SFE	0 €
	- Cluster H2O	0 €
	- Digit'eaux	0 €

### C. INFORMATIONS RELATIVES AU(X) COMMISSAIRE(S) DU GOUVERNEMENT

#### 1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Renaud BAIWIR	22/09/2017	Fin 30/09/2024	7.716,51 €
Briec QUEVY	01/10/2024	Indéterminée	2.600,50 €
Sébastien BERTRAND	22/09/2017	Indéterminée	7.767,57 €

Mme Ingrid GABRIEL a été désignée observatrice en novembre 2021.

Le poste d'**observateur** au Conseil d'administration n'est pas rémunéré.

Les plafonds annuels sont proratisés lorsque le mandat ne couvre pas l'année civile entière.

#### 2. Informations relatives à la participation aux réunions

	Organe de gestion
Renaud BAIWIR	7 CA sur 7
Sébastien BERTRAND	7 CA sur 10
Briec QUEVY	3 CA sur 3

Le conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises en 2024 les 26 janvier, 23 février, 29 mars, 26 avril, 24 mai, 28 juin, 20 septembre, 25 octobre, 22 novembre et 20 décembre

Mme Ingrid GABRIEL a participé, en sa qualité d'observatrice, à 8 réunions du CA

# Rapport du Collège des commissaires

6





## RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SOCIÉTÉ WALLONNE DES EAUX (SWDE) SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SWDE SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que membres du collège des commissaires par l'assemblée générale du 31 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Nos mandats de commissaire viennent à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 3 exercices consécutifs.

En vertu de l'article D.379 du Code de l'eau, un membre du collège des commissaires est nommé par le Gouvernement. En sa séance du 12 mai 2022, le Gouvernement wallon a prolongé M. Olivier Hubert, Conseiller à la Cour des comptes, comme membre du collège des commissaires aux comptes de la SWDE. Son mandat arrivera à échéance à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes du 31 décembre 2024.

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.369.143.108 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 10.253.307 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



#### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

#### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises

individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion

sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de

notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

#### **AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

##### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

##### Responsabilités du collège des commissaires

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

##### Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

##### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

##### Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

##### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations .

Battise, 25 avril 2025

Jean-François Bernard  
(Authentication)

Digitally signed by Jean-François Bernard (Authentication)  
DN: cn=Jean-François Bernard (Authentication)  
Date: 2025.04.25 07:48:43 +02'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par Jean-François Bernard\*  
Réviseur d'entreprises  
\*Agissant pour une société

Digitally signed by Thierry Lejuste (Authentication)  
DN: cn=Thierry Lejuste (Authentication)  
gn=Thierry Marcel c=BE  
Location:  
Date: 2025-04-28 09:49+02:00

RSM INTERAUDIT SRL  
Commissaire  
Représentée par Thierry Lejuste  
Réviseur d'entreprises

Olivier Hubert  
(Signature)

Signature numérique de Olivier Hubert (Signature)  
Date : 2025.04.25 08:53:52 +02'00'

Cour des comptes  
Commissaire  
Représentée par Olivier Hubert  
Conseiller



---

**Éditeur responsable**

Éric Van Sevenant  
**Société wallonne des eaux**

Rue de la Concorde, 41  
B-4800 Verviers

**Conception graphique et mise en page**  
Paperduck.be